

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze, le 24 Juin, à 18 heures 15 minutes, le Conseil Municipal de QUEUILLE dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur MASSON Yannick, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : onze

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 Juin 2014

Présents : Mmes et M. MASSON, BOUTHET, MIOCHE, BORDET, PESTANA, FRADIN, KLUPINSKI, LE PROVOST.

Procurations de : Mme MACHEBEUF Sylviane à Mme MIOCHE Chantal
Mme DELHOOFS Marie-Hélène à Mme PESTANA Laurence.

Absent excusé : Monsieur PEREIRA José.

Secrétaire : Madame PESTANA Laurence.

RECTIFICATIF : les Commissions Communautaires suivantes sont constituées comme suit :

A/ Commission cadre de vie, vie associative et évènementielle : Messieurs MASSON Yannick et KLUPINSKI Charles (Madame PESTANA n'en fait pas partie)

B/ Commission Enfance et Jeunesse : Mesdames PESTANA Laurence, MACHEBEUF Sylviane et MIOCHE Chantal.



Le Conseil Municipal, réuni en séance ordinaire en Mairie, le 24 Juin 2014, à 18 heures 15 minutes, a pris les décisions suivantes, à l'unanimité :

- 1) Acceptation du devis de l'Imprimerie FABREGUE pour la reliure des registres d'État Civil de 2003 à 2012, pour un montant de 125 € H.T.
- 2) L'indemnité de conseil allouée annuellement au Receveur Municipal, Percepteur de MANZAT (Mademoiselle BOROT Joëlle) est fixée au taux de 100% prévu par l'article 4 de l'arrêté du 16 Décembre 1983 ; ceci pour la durée du mandat du conseil municipal, sauf délibération ultérieure modificative.
- 3) Le conseil municipal donne diverses délégations au Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- 4) Il est décidé l'extinction nocturne de l'éclairage public dans le bourg et les villages de QUEUILLE de minuit à 4 heures du matin.
- 5) L'adhésion au service Retraites de la CNRACL proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy de Dôme est remise à une date ultérieure, sachant qu'aucun agent communal relevant de la CNRACL n'est proche de l'âge de la retraite.
- 6) Il est décidé de louer le logement locatif communal situé 12, Avenue du Méandre dans le bourg de QUEUILLE à Monsieur TOUSSAINT et Madame HANDTSCHOEWERCKER avec un loyer de 455 € mensuels et une avance sur charges de 15 € mensuels. Un dépôt de garantie correspondant à un mois de loyer sera demandé à l'entrée dans le logement.

- 7) Le conseil municipal prend acte des horaires notifiés par l'inspectrice d'académie pour l'organisation des Temps d'Activité Péri éducatives (TAP), soit les lundis, jeudis et vendredis de 13 heures 30 à 14 heures 30. Il est précisé que ces activités débuteront le 8 septembre 2014, après que les parents auront complété une fiche d'inscription et une fiche sanitaire obligatoires (distribuées le jour de la rentrée scolaire : mardi 02/09/2014). Il est envisagé de recruter une personne pour assurer les activités TAP, ainsi que quelques heures de ménages dans les locaux scolaires, par l'intermédiaire du Rectorat, pour 12 heures de travail hebdomadaire annualisées.
- 8) Un accord est donné pour le versement d'une subvention au CLALAGE pour le voyage à ST PALAIS SUR MER concernant 2 enfants domiciliés sur la Commune de QUEUILLE.
- 9) Le conseil municipal constitue comme suit la commission spécifique de révision du Plan Local d'Urbanisme : M. MASSON Yannick est Président ; Messieurs BOUTHET Jean-Pierre, BORDET Florent, FRADIN Éric, PEREIRA José et Madame PESTANA Laurence sont membres de ladite commission qui se réunira le lundi 7 juillet 2014 pour l'ouverture des plis d'appel d'offres à concurrence suite à l'avis inséré au quotidien LA MONTAGNE.
- 10) Cinq personnes bénévoles sont désignées, après leur accord obtenu oralement, pour animer le point lecture de QUEUILLE dès son ouverture ; ce sont : Madame et Monsieur RAMADIER Marie-Thérèse et Pierre, Mesdames DELHOOFS Marie-Hélène, MACHEBEUF Sylviane et TACHE Marie-Solange (suppléante en cas de besoin).
- 11) Un accord est donné pour l'installation d'un conteneur à textiles usagés par le Syndicat du Bois de l'Aumône en partenariat avec Le Relais (membre d'Emmaüs France) sur le territoire de la Commune, Place de la Croix Diode, à côté du Point-Propre actuel.
- 12) Le conseil municipal décide de créer, à partir du 1^{er} juillet 2014, un poste d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe à temps complet, et de supprimer simultanément l'actuel poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps complet. S'agissant d'un avancement de grade de Monsieur CANNAUD Philippe, il n'y a pas de vacance de poste à déclarer.
- 13) Le conseil municipal donne son accord pour le renouvellement du contrat à durée déterminée de Madame LEONARD Lucie sur le poste d'adjoint administratif à temps non complet, pour 6 mois renouvelables, soit du 1^{er} juillet au 31 décembre 2014.
- 14) Il est demandé au Département du Puy de Dôme la modification du service de transport scolaire pour l'école élémentaire de QUEUILLE, exploité en régie communale, suite au passage en semaines de 4,5 jours avec passage du bus les mercredis matin et midi et des modifications de points d'arrêt de ce service de transport scolaire afin de prendre en compte les demandes d'inscriptions de nouveaux élèves à la rentrée de septembre 2014.
- 15) Le conseil municipal décide de contracter un prêt à court terme (2 ans) auprès du Crédit Agricole Centre France, pour financer le montant de la TVA sur les travaux actuellement en cours (construction d'une salle socio-culturelle et extension des locaux scolaires), d'un montant de 210 000 €, avec un taux d'intérêts de 160%. Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat et à débloquer les fonds au fur et à mesure des besoins.
- 16) Monsieur le Maire fait un point sur les travaux de construction de la salle socio-culturelle et d'extension des locaux scolaires. Divers avenants vont être signés et il serait nécessaire que la partie « locaux scolaires et péri-scolaires » soit achevée avant la rentrée de septembre.

17) Questions Diverses :

A/ la date de la prochaine réunion du conseil municipal est fixée au 22 juillet 2014 à 18 heures.

B/ L'affichage de diverses informations dans les villages de QUEUILLE sera effectué comme suit :

- * Barroux, Puy Gilbert, Queuillette : M. BORDET Florent
- * Bouchetel : Mme DELHOOFS Marie-Hélène
- * Les Chanôts : Mme PESTANA Laurence
- * Montfaucon : Mme MACHEBEUF Sylviane
- * Moignoux : M. GARACHON Claude

et dans le Bourg de QUEUILLE, par M. PEREIRA José.

C/ Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale de l'organisation d'un concert de clavecin en l'église communale de QUEUILLE le lundi 21 juillet 2014 à 17 heures, dans le cadre du 19^{ème} Festival Baroque en Auvergne. Des affiches seront apposées et des flyers distribués à tous les foyers queuillois. Tarif : 15 € adulte – gratuit pour les moins de 18 ans.

D/ Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale de l'organisation de la Soirée Tricolore par MANZAT COMMUNAUTE sur la Commune de VITRAC le 14 juillet prochain. Des affiches seront apposées.

E/ Le compte-rendu de la réunion de la Commission Culture et Équipements Sportifs du 18/06/2014 de MANZAT COMMUNAUTE est disponible pour consultation en Mairie.

F/ Le conseil municipal approuve 2 motions présentées par l'AMF et le Département du Puy de Dôme relatives à la modernisation de l'organisation territoriale du Pays.

G/ Pour information : le cinéma « La Viouze » aux ANCIZES sera fermé du 25/07 au 31/08/2014.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 15.

Le Maire : Yannick MASSON

Horaires d'ouverture du Secrétariat de Mairie durant la période estivale :

**Du 28 juillet au 12 août : Lundis de 9 h à 13 h et de 13 h 30 à 17 h 30
Mardis de 9 h à 13 h et de 13 h 30 à 17 h 30
Jeudis de 13 h 30 à 17 h 30**

**Du 13 août au 31 août : Mardis de 14 h à 17 h 30
Mercredis de 9 h à 12 h 30
Jeudis de 9 h à 12 h
Vendredis de 9 h à 13 h**

En cas d'urgence, vous pouvez contacter le Maire au 06.65.09.15.07 ou le 1^{er} Adjoint au 06.66.86.27.75.

Bonnes Vacances aux Queuilloises et Queuillois, ainsi qu'aux nombreux visiteurs.